



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

neige

Question écrite n° 10929

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dispositif d'urgence qu'il serait nécessaire de mettre en place lorsque des dégradations du climat sont prévues. Si la météorologie se révèle ne pas être une science exacte, il arrive assez régulièrement qu'en hiver le climat amène des chutes de neige qui perturbent sérieusement les trafics aérien et routier, comme cela vient de se produire dernièrement. En conséquence, pour que cette situation de crise ne se reproduise plus, elle lui demande quelles mesures il entend prendre, en concertation avec les services de la préfecture, des directions concernées et de Météo France, pour remédier dans de bonnes conditions aux blocages des trafics aérien et routier, qui sont de moins en moins compris et acceptés par nos concitoyens et nos touristes étrangers.

Texte de la réponse

A la suite des événements des 4 et 5 janvier 2003 qui ont conduit à de très importants blocages routiers en Ile-de-France, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a diligenté une enquête conduite conjointement par la Mission de contrôle des autoroutes et l'inspection générale de l'administration. Si cette enquête permet de déterminer au mieux les responsabilités de chacun, son objectif est avant tout de proposer les améliorations susceptibles de limiter autant que faire se peut les conséquences de tels événements pour les usagers. En effet, on ne pourra éviter certaines situations météorologiques particulières conduisant inexorablement à des conditions de trafic très difficiles, comme par exemple des chutes de neige 48 heures d'affilée ou des pluies verglaçantes. Le rapport final de la mission d'enquête est attendu prochainement. D'autres mesures pourront alors être prises pour améliorer le fonctionnement des réseaux routiers et autoroutiers en Ile-de-France en répondant au mieux aux attentes des usagers en cas d'événements météorologiques hivernaux particuliers. L'organisation des secours aux usagers bloqués fera l'objet d'un examen particulier. En ce qui concerne la situation sur les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly, un rapport a également été demandé à l'inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie. Ce rapport, qui a été rapidement établi, est disponible sur le site Internet du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Il souligne des défauts d'organisation et la faiblesse de certains moyens des différents acteurs concernés par l'exploitation des aéroports : les services de la circulation aérienne, les services météorologiques, les compagnies aériennes, les opérateurs d'assistance en escale et Aéroports de Paris. En termes d'organisation, il recommande notamment, s'agissant des prévisions météorologiques, une meilleure communication entre les services qui en sont chargés et leurs utilisateurs. Il préconise de revoir l'organisation en matière de déneigement et déverglaçage des surfaces aéronautiques et de dégivrage des avions. Il propose de sensibiliser les entreprises d'assistance en escale sur leur rôle dans une telle situation de crise. Il recommande d'améliorer, d'une manière générale, la coordination opérationnelle et la communication entre Aéroports de Paris, les compagnies aériennes et les opérateurs d'assistance en escale en renforçant la fonction des cellules de crise mises en place par Aéroports de Paris. Il souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'information fournie aux passagers. Ce rapport recommande également de revoir les

moyens de déneigement, de déverglaçage des surfaces aéronautiques et de dégivrage des avions, ainsi que d'hébergement sur place de passagers dans des situations de crise. Il préconise de renforcer, pour ce qui concerne Aéroports de Paris, la structure de commandement de permanence. Les préconisations du rapport doivent à présent être mises en oeuvre. Aéroports de Paris y travaille activement en liaison notamment avec Air France. S'agissant des prévisions météorologiques, il convient de préciser que depuis octobre 2001, et faisant suite au retour d'expérience des tempêtes de 1999, Météo-France informe les services de l'Etat et le grand public du risque météorologique au travers de la carte de vigilance et de ses bulletins de suivi, ce qui a considérablement augmenté la lisibilité et la compréhension de l'information. De plus des bulletins spécifiques sont envoyés aux gestionnaires d'aéroports et d'autoroutes dans le cadre de relations contractuelles entre ces organismes et Météo-France.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10929

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 457

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4535